Vol. XXIX. Saint-Boniface, Manitoba, 5 Septembre 1900. No. 42.

ABONNEMENT
Canada et Etats-Unis $1.00 par année
Europe (compris le port)....... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES
1ère insertion, par ligne.............12 cents
Chaque insertion subséquente........ 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sepultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'etranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE, 15, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.



# LE MANITOBA

## JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIE
TOUS LES MERCREDIS;
A SAINT-BONIFACE, MAN.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

BÉRUBÉ & CIE,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.



## NOTRE NOUVEAU GOUVERNEUR

Le "Free Press" nous apprend que le colonel McMillan, M.P.P., ex-trésorier provincial dans le gouvernement Greenway, vient d'être nommé lieutenant-gouverneur de la province en remplacement de l'hon. J. C. Patterson dont le terme est fini depuis le 2 septembre.

## LA FÊTE DU TRAVAIL

Congé civique lundi dernier, à l'occasion de la Fête du Travail.

A Winnipeg, on a fait dans la matinée la parade habituelle dans les rues des corps de métiers. Après avoir un peu tatonné avant de se mettre en marche, le défilé a certainement intéressé les spectateurs. Tous s'accordent à dire cependant qu'il n'était pas aussi imposant et aussi varié que par les années dernières.

Dans l'après-midi, le club de baseball de Saint-Boniface s'est mesuré contre les Unions, sur le terrain de l'exposition, devant une foule considérable. Comme toujours les joueurs des deux côtés ont fait preuve de savoir-faire et de vigueur; la victoire est finalement restée aux Unions par 14 points contre 10.

Il y a eu, dans la journée, excursion à Selkirk et pique-niques aux parcs publics.

## FANFARE INDEPENDANTE DE SAINT-BONIFACE

La Fanfare Indépendante de Saint-Boniface a tenu une assemblée régulière, mardi, le 4 septembre courant, à 9 heures p. m

Etaient présents les membres suivants : MM. J. B. Leclerc, président ; P. Salé, Z. Lavoie, Geo. L'Evêque, C. Ed. Turenne, Achille Hogue, A. Brissette, Z. Bertrand, H. Phaneuf, et U. Phaneuf.

Lecture et adoption des minutes de l'assemblée précédente.

Les motions suivantes ont été adoptées :

Z Lavoie-A. Hogue.—Que les comptes de MM. C. Schwartz, 40 cents ; Ed. Turenne, $1.15 ; A. Brissette, 75 cents ; P. Salé, $3.25 ; Guilbault & Côté, 80 cents ; J. B. Leclerc, $1.15, soient acceptés et payés. Adopté.

Z. Bertrand-Geo. L'Evêque.—Que M. Adjutor Hogue soit nommé membre de la fanfare. Adopté.

Achille Hogue-U. Phaneuf.—Que la séance se lève et la séance est levée.

Les pratiques régulières auront lieu, à l'avenir, les mardi et vendredi, à 8 heures et demie, et le dimanche, comme d'habitude, à 1 heure.

GEORGE L'ÉVÊQUE,
Secrétaire-trésorier.

## VERRONT-ILS PLUS CLAIR ?

Avec les livres, brochures, pamphlets, documents, etc., que les partis politiques aux Etats-Unis sont à distribuer parmi les électeurs, on pourrait bâtir une pyramide plus élevée que celles d'Egypte.

Du côté républicain seulement, le comité national est à l'œuvre depuis deux semaines à Chicago, et les documents qu'il a expédiés se composent par centaines, et sont réunis en un fort volume de plus de 400 pages.

Une moyenne d'un million de copies de ce volume seront distribuées.

Les dernières productions littéraires prêtes à être expédiées sont une entrevue avec l'ex-contrôleur de la monnaie Eckels : "Lincoln en 1864, McKinley en 1890;" "Problèmes en Orient;" "Le Consentement des Gouvernés;" "Le Crédit Augmenté des Municipalités Américaines ;" "Quand l'Ouvrier est bien nourri, le Cultivateur est Prospère;" "Les Filipinos—Leur aptitude à se gouverner;" "Monémétallisme de l'argent;" "Le Boom de 1901."



## LA GUERRE

EN AFRIQUE

New York—Le "Herald" publie cette dépêche de Berlin :

On a été fort surpris ici, de la nouvelle que le Dr Leyds, agent européen du Transvaal, avait été reçu par le Tsar et on pense que Nicolas II a l'intention d'essayer d'amener la paix entre l'Angleterre et les républiques du sud de l'Afrique.

Vu les tendances pacifiques bien connues du Tsar, et la coopération de la Russie avec les alliés en Chine, on ne croit pas que le Tsar veuille causer des embarras à l'Angleterre, et à cause de cela, sa médiation possible est considérée comme sincère et dépourvue d'égoïsme.

***

Les Boers ont relâché les prisonniers anglais détenus par eux dans l'un de leurs derniers refuges, à Nooit Godacht.

Le président Kruger, d'après une dépêche de Lourenzo Marquez, n'est plus qu'à une quarantaine de milles de la frontière portugaise.

Encore une couple d'insuccès comme ceux que viennent d'éprouver les Boers à Machadodorp et le vieux président n'aura plus qu'à faire le voyage de Hollande.

Ce sera la fin, du moins la fin virtuelle de la grande guerre anglo-boer. Mais de là, il y a loin à conclure que le Transvaal, particulièrement, se trouvera pacifié. Une autorité en la matière, Sir John Gordon Sprigg, premier ministre de la Colonie du Cap, prédit que le rétablissement de la paix ne se fera pas de sitôt. La guerre de partisans peut être facilement prolongée pour une longue durée, et c'est ce que Sir John Sprigg prévoit.

EN CHINE

Chaque jour, la scène change en Chine, par un nouvel effet que que les artistes du journalisme sensationnel créent de toute pièce.

Hier, une dépêche du "Siècle," de Paris, nous apprenait que les alliés étaient défaits, battus et en retraite.

Aujourn'hui, le télégraphe nous annonce tout le contraire. Les alliés seraient toujours à Pékin, absolument maitres de la situation.

Le seul point nouveau, ou plutôt mieux défini, puisqu'on prévoyait l'événement, c'est que le théatre des hostilités s'est déplacé. La guerre active n'est plus entre les alliés et les Boxeurs, mais bien entre les alliés euxmêmes. Et cette fois, ce n'est pas la guerre à coups de fusil et de canon; c'est la lutte plus compliquée de la diplomatie, à coups de notes, de communications ministérielles, etc.; comme cela arrivait, hier, en particulier, à Washington, où les ministres des puissances ont fait queue dans les antichambres de la Maison Blanche.

En définitive, il paraîtrait que des négociations pour la paix sont commencées, et que le plus roué des diplomates chinois, Li Hung Chang, sera l'intermédiaire entre les puissances alliées et l'autorité impériale de la Chine.

## L'EXPOSITION DE PARIS

Sera-t-elle un succès financier, cette exposition montée avec tant d'éclat et au prix de plusieurs millions ?

C'est encore une question incertaine.

Les entrées à l'exposition, dans les trois premiers mois, du 14 avril au 14 juillet, se sont élevées au nombre de 17,370,800 dont 4,563,974 avec cartes ou jetons de service.

La moyenne par semaine serait donc de 1,447,566.

L'influence des fortes chaleurs de la fin du mois dernier sur la fréquentation de l'exposition peut alors se mesurer dans une certaine mesure, car, dans la 13ième semaine, le nombre des entrées est tombé à 1,246,443.

C'est le vendredi 27 juillet que les entrées ont été le moins nombreuses. Elles n'ont pas dépassé le chiffre de 143,898.

Le 15 et le 16 juillet, on en avait relevé 340,117 et 209,228.

Au total, le 28 juillet, le nombre des visiteurs s'élevait à 20,067,406.

## AUX PHILIPPINES

Comme au Transvaal, la guerre aux Philippines, entreprise avec tant de confiance, par nos voisins, est une affaire qui finit tous les deux jours, pour recommencer autant de fois.

En dépit des assurances et des assertions qui nous viennent périodiquement de Washington, il est clair que les îles Philippines sont loin d'être pacifiées.

Le général McArthur, qui a le commandement en chef, prétend qu'il n'a pas trop de 65,000 hommes pour tenir l'ennemi en respect; et comme feu le général Lawton, il n'est pas loin de croire qu'il faudrait une armée de 100,000 hommes pour réduire cet ennemi, qui renait à mesure qu'on le détruit.

La guerre des Philippines dure depuis plus de deux ans déjà. Elle a déjà englouti, et elle engloutira des millions de dollars. Elle coûtera la vie à des milliers de jeunes gens.

Les américains ont d'abord payé à l'Espagne, $20,000,000 pour l'acquisition de l'archipel philippin, des Espagnols, soit $2 par habitant; la population de ces îles étant estimée à 10,000,000 d'âmes. Ne l'ayant pas améliorée, les Etats-Unis ne pourraient plus revendre avec profit cette marchandise humaine qu'à environ $20 par tête.

Bon nombre d'Américains pratiques sont sûrs que leur pays ne rentrera plus dans son argent, et qu'après tout, ce sont les Espagnols qui ont fait le meilleur marché.

## AU TRIBUNAL

Vous connaissez l'amusant dialogue entre le président du tribunal et le prévenu qui est traduit en correctionnelle pour la première fois :

—Vous n'avez jamais été condamné...? demande le président.

—Jamais !... répond l'autre.

—Eh bien, essayez-vous; vous allez l'être...

Il s'est passé l'autre jour quelque chose d'approchant à la 6e Chambre. Ce qui prouve que l'excellent Jules Moinaux, dans ses "Tribunaux Comiques;" prenait en somme les choses sur le vif.

Ce n'était pas, cette fois, un prévenu qui était en cause. C'était un plaideur mécontent qui voulait à tout prix donner au tribunal un surcroit d'explications. En vain lui fit-on observer que le procès était jugé. Il n'en continuait pas moins sa démonstration, interrompant l'audience et arrêtant le cours de la justice. On finit par le faire expulser, mais, sorti par une porte, il rentra par l'autre, et comme on le menaçait de la prison :

—Eh bien ! j'aime mieux ça... s'écria-t-il. Envoyez-moi en prison...

—Avec plaisir... dit le président.

Et, à l'instant même, le tribunal infligea 24 heures de prison à cet enragé plaideur. Tout cela en moins de temps qu'il n'en faut pour le dire, sans que le ministère public ni les avocats s'en soient mêlés; en vertu, pour ainsi dire, de la loi de l'offre et de la demande. C'est toujours ainsi que les jugements devraient être rendus. On trouverait peut-être la justice un peu expéditive. Cela vaudrait mieux que de la traiter constamment de boiteuse.

## *MENUS PROPOS*

Echange de civilités.

La bonne, récemment arrivée de la campagne.—Madame m'a chargée de vous dire qu'elle n'y est pas.

Le monsieur.—Eh bien, dites-lui de ma part que je ne suis pas venu.



## Les Notres aux Etats-Unis

FALL RIVER

Joseph Joubert, de Flint, a été victime d'un curieux de vol.

Un jeune homme demeurant sur la rue County—mais on ne connait pas encore le nom de l'individu—pénétra dans la maison, enleva les "rubber tire" du bicycle de M. J. Joubert. La chose resta là.

Voici que le lendemain pendant que la mère de Joubert lavait son plancher, le type en question se présenta de nouveau pour enlever le reste du bicycle. Mais le jeune homme s'enfuit aussitôt à la vue de la mère. A l'instant même l'affaire fut placée entre les mains de l'officier Hennessey qui est à la poursuite du voleur....

On parle sérieusement de la candidature de l'avocat H.A. Dubuque, notre excellent compatriote, au poste de procureur général de l'Etat, en remplacement de M. Knowlton, de New Bedford, qui, parait-il, ne sera pas candidat aux prochaines élections. M. Dubuque est éminemment qualifié pour cette haute position et sa candidature serait excessivement populaire. Elle réussirait à créer de la cohésion entre les électeurs des diverses parties de l'Etat, surtout des électeurs d'origine canadienne, dont M. Dubuque est le chef reconnu. Cette nouvelle sera une cause de réjouissance dans tout l'Etat. La ville de Fall River n'a jamais été représentée dans les hautes charges de l'administration de l'Etat bien qu'elle soit la troisième ville du Massachusetts par la population.

WOONSOCKET

Il y a eu dernièrement une assemblée de 50 citoyens éminents de la ville convoqués par le club Frémont. L'échevin John A. C. Wightman présida en l'absence de M. Joseph Bouvier. On décida de faire une grande réception à l'hon. A. J. Pothier, commissaire du Rhode Island à l'exposition de Paris, à son retour d'Europe, dans une quinzaine de jours.

Un comité de douze fut nommé par l'assemblée, puis ce comité s'organisa immédiatement. M. Joseph Bouvier fut élu président et l'avocat Louis S. Bachaud, secrétaire.

BOSTON

Une jeune Canadienne de Lynn, Mlle Blanche Paquette, a tenté de s'empoisonner en cette ville, en avalant une dose d'acide carbolique. Elle a agi dans un moment de désespoir.

La jeune fille était venue à Boston, l'autre jour, où elle devait rencontrer un jeune homme de Chelsea, Sydney Cheney, avec qui elle devait se marier. Le jeune homme, retardé d'une demi-heure par le train, ne put arriver au rendez-vous à l'heure prescrite. Melle Paquette, craignant d'être abandonnée, a alors essayé de s'empoisonner. On l'a conduite à l'hôpital, où les médecins espèrent de la ramener à la vie.

Le jeune homme n'a pu obtenir la permission de voir la malade. Il a raconté qu'il ne la connaissait que depuis une semaine, mais qu'il était bien décidé de l'épouser. Il déplore, naturellement, le malheureux retard qui a été cause de cette triste affaire.

Le Manitoba.

Mercredi 5 Septembre 1900

### Encore !!

C'est avec cette exclamation, où l'on démêle à la fois de la détresse, du triomphe et du dédain, que "La Patrie" aborde, dans son édition du 31 août, la question scolaire.

Nous donnons ci-après tout l'article de "La Patrie" : car, il importe que les esprits soient éclairés sur l'attitude et les artifices des chefs libéraux et de leur presse.

Nous ferons cependant précéder cette reproduction de quelques remarques.

Il faut expliquer à nos lecteurs ce qu'entend "La Patrie" par l'"édition matinale du "Star.""

C'est "Le Journal," organe conservateur de Montréal, que "La Patrie" désignait ainsi.

"Le Journal" a maintes fois déclaré que sa direction était complètement indépendante de celle du "Star." Ne serait-ce que par courtoisie professionnelle, "La Patrie" aurait dû accepter ces explications de son confrère. Mais "La Patrie" attend de ce truc des avantages politiques, et alors, plus d'égards pour la vérité ni pour ses collègues en journalisme.

Les lignes reproduites du "Journal" par "La Patrie" sont d'une pensée très juste. Mais l'organe libéral veut en diminuer la portée et, pour cela, donne un biais à l'attitude prise par M. Laurier au temps des élections de 1896.

M. Laurier a bien et dûment promis, dans Québec — pas ailleurs, nous l'admettons — de rendre justice aux catholiques du Manitoba.

Quels que soient les termes dont a pu se servir M. Laurier, le peuple a compris et devait comprendre que les catholiques du Manitoba seraient réintégrés dans leurs droits constitutionnels. Car, il n'y a pas de justice pour eux en dehors de cela.

Si M. Laurier, quand il prenait ces engagements, avait dès lors dans l'esprit les expédients dont il triomphe aujourd'hui et l'intention de livrer nos droits au hasard des élections, au caprice des foules, à la tendre merci de M. Greenway, il trompait odieusement le peuple et tous ceux qui, avec des dispositions et des espérances diverses, buvaient alors ses paroles. Quoi qu'en ait dit un fameux diplomate, la parole n'est pas donnée à l'homme pour déguiser sa pensée mais pour dire la vérité. C'est faire un sacrilège usage de ce beau don que de s'en servir pour induire en erreur de pauvres victimes, justifiables de prendre au naturel le langage qu'on leur adresse.

Lors même, donc, que certaines élections seraient tournées à l'avantage de M. Laurier ou de M. Greenway, cela ne change rien au fond du litige. La question reste toujours la même et appelle toujours la justice, en donnant à ce dernier mot un sens naturel et constitutionnel. Toutes les balivernes que l'on pourra débiter à l'encontre ne pourront jamais changer la nature de nos revendications ni faire broncher la base sur laquelle elles reposent.

Quoiqu'il n'y ait jamais eu de doute possible sur les adhésions du parti libéral au règlement Laurier-Greenway et à son caractère définitif à leurs yeux, il importe de faire remarquer comment les organes de ce parti identifient de plus en plus leur politique avec celle qu'exprime ce pseudo-règlement. Ainsi, on remarquera que "La Patrie," parlant des élections manitobaines de l'automne dernier, met dans la même catégorie, ralliés au gouvernement, électeurs votant pour Greenway et libéraux satisfaits.

A ce propos, LE MANITOBA se doit à lui-même de rappeler qu'il a souvent, avant les élections, averti notre population que tout bulletin déposé en faveur de Greenway et de ses candidats, serait interprété comme une adhésion au pseudo-règlement, comme l'expression d'une complète satisfaction de l'ordre de choses établi par ce règlement. Or, voici que "La Patrie" justifie nos prévisions. Elle dit en propres termes que "le règlement a satisfait amplement les Canadiens-français du Manitoba, comme ils l'ont démontré plusieurs fois, et spécialement aux dernières élections."

Elle est monumentale l'assertion de "La Patrie" que Greenway a été écarté du pouvoir parce qu'il était soupçonné de vouloir faire des concessions aux catholiques !

A l'ouverture de sa campagne électorale, M. Greenway a publié une adresse où on lisait en toute lettre cette expression de sa politique :

"Notre présent système scolaire sera maintenu aussi longtemps que je conserverai la confiance des électeurs."

Comment, après cette déclaration si explicite, qu'accompagnaient presque des serments, comment le peuple a-t-il pu soupçonner Greenway de vouloir nous faire des concessions ? C'est un problème qu'un organe libéral même n'est pas capable de résoudre, si ce n'est qu'en supprimant à l'attention de ses lecteurs cette déclaration de l'ancien premier ministre de notre province et en faisant flotter devant leurs yeux prédisposés à voir des réalités où il n'y a que du vague, de chimériques propos et des poses de saltimbanque. Et ce programme de M. Greenway n'était que la quintescence de ses actes et de ses déclarations antérieurs.

"La Patrie" veut aussi se servir, pour embrouiller les choses, de la nomination d'un inspecteur catholique des écoles par M. Greenway. Et comme elle sait que ces propos à ce sujet sont agglutinés d'astuce, elle hausse le ton, criant au mensonge contre ceux qui disent la vérité; elle se fait aggressive pour éviter d'être attaquée.

Ce passage des écritures de la "Patrie" mériterait en réalité une plus ample application de notre part. Notre article s'est malheureusement allongé fort au delà de notre intention première. Bornons-nous à dire à la "Patrie" que si M. Greenway a nommé un inspecteur catholique des écoles, ce n'est pas parce qu'il y avait des écoles françaises catholiques. Il n'y a pas et il ne peut y avoir, sous l'opération des lois actuelles, de pareilles écoles; celles qui sont réellement françaises et catholiques sont hors la loi. Il n'y a que des écoles publiques, et c'est pour ces écoles publiques que M. Greenway a nommé des inspecteurs, dont l'un était catholique.

Et pourquoi ce catholique a-t-il été nommé ?

Etait-ce pour arriver au rétablissement des écoles catholiques ?

Grand Dieu, comme ils seraient loin de compte ceux qui le croiraient.

M. Laurier et M. Greenway, tous deux d'accord sur un même but, voulaient amener la minorité à l'acceptation du pseudo-règlement. Ils ont cru habile de mettre en fonction un Canadien-français catholique, qui leur servirait en quelque façon de drapeau dont les ondulations leur seraient fort utiles auprès d'une foule de gens qui aiment à être trompés.

Il y a toujours des individus prêts à jouer ces rôles odieux et louches. MM. Laurier et Greenway trouvèrent leur homme. Il eut un beau poste, avec une belle rémunération. Mais sa principale mission n'était pas celle que son titre officiel indiquait. Il a été envoyé ici comme un agent politique. Il a parfaitement saisi son rôle. Profitant des relations que les devoirs de son poste établissaient entre le peuple et lui, il n'a cessé de travailler à faire accepter par ce peuple le malheureux règlement. C'est pour cela que celui-ci l'a nommé. On l'a pris, non pour réhabiliter nas écoles françaises catholiques, mais pour en faire le fossoyeur.

Que si l'on nous objecte que, depuis, une autre inspecteur catholique a été nommé et que M. l'abbé Cherrier a lui-même accepté d'être l'un des membres du Bureau Consultatif, nous répondrons que "La Patrie" a tort de considérer ces faits, et de les présenter à ses lecteurs, comme une adhésion au pseudo-règlement ou à la politique exprimée par cette transaction, qui ne mérite pas même le nom de compromis. M. l'abbé Cherrier s'est lui-même fort nettement exprimé à cet égard dans un des récents numéros de son journal, le "N. W. Review," et il a répudié cette interprétation. Cela devrait clore le débat sur ce point.

Cette attitude est nouvelle et différente de celle qui longtemps a été maintenue, nous l'admettons. Mais de même qu'à l'origine, les forces libérales nous ont dépouillés de nos droits, de même leurs intrigues ont depuis changé la situation et amené de nouvelles phases dans la lutte. Ce sont eux qui, les premiers, ont accepté ces situations dans le corps des inspecteurs et au Bureau Consultatif, avec le but que l'on sait. Etant données ces circonstances, nous admettons que l'on puisse avec plausibilité croire à l'opportunité, maintenant que la porte est ouverte et que l'engrenage nous a pris, de se saisir de ces postes, afin de ne pas les laisser entre les mains d'hommes manquant de confiance en notre cause, de droiture ou de capacité.

Les nouveaux titulaires ont toutes les qualifications requises pour leurs fonctions. Il n'est pas déraisonnable de croire qu'ils aient accepté de les remplir pour sauver du naufrage ce qui peut l'être. Tel l'homme courageux, qui, n'écoutant que ses instincts et ses ardeurs, se jette à l'eau, à la grâce de Dieu, pour sauver le pauvre être qui se noie par suite d'une imprévoyance, d'un accident ou d'une volonté criminelle.

Nous renvoyons nos lecteurs à l'article de "La Patrie", publié plus loin.

### Un Article de "La Patrie"

Voici l'article de "La Patrie" auquel nous répondons ailleurs et intitulé "Encore : "

"L'édition matinale du 'Star' assure que les conservateurs ne rendront jamais un culte à M. Laurier.

"Savez-vous pourquoi ?

'Parce qu'il n'a pas tenu l'engagement public et solennel qu'il avait pris avec le peuple de Québec de faire justice à la minorité canadienne et catholique de Manitoba, de lui faire rendre le droit d'enseigner sa religion et sa langue, en un mot, de l'arracher à l'odieuse tyrannie d'une majorité fanatique, anglaise et protestante.'

"M. Laurier avait promis de régler la question des écoles de façon à 'satisfaire les parties intéressées.'

"Le règlement Laurier-Greenway a satisfait amplement les Canadiens-français du Manitoba, comme ils l'ont démontré plusieurs fois, et spécialement aux dernières élections générales, en remplaçant à l'Assemblée législative du Manitoba les adversaires du règlement par des partisans de M. Greenway; en élisant un libéral dans Saint-Boniface même.

"S'il y eut quelqu'un de mécontent du règlement accepté par M. Greenway, ce furent ceux que le 'Journal' appelle 'la majorité fanatique, anglaise protestante' et tory qui renversa le gouvernement coupable d'avoir cédé aux catholiques, pour le remplacer par Hugh John Macdonald qui promettait d'appliquer strictement les conditions du 'modus vivendi.'

"La 'majorité fanatique anglaise et protestante' dénoncée par le 'Journal' a écarté Greenway du gouvernement parce qu'elle le soupçonnait, en outre, d'être disposé à faire de nouvelles concessions aux Canadiens-français.

"Insinuer que les enfants des Canadiens-français du Manitoba n'apprennent à l'école ni la langue, ni la religion de leurs pères, c'est commettre délibérément un double mensonge, car pourquoi M. Greenway aurait-il nommé un inspecteur canadien-français catholique, s'il n'y avait pas eu d'écoles françaises catholiques à visiter ?

"Et si nos compatriotes sont toujours soumis 'à l'odieuse tyrannie d'une majorité fanatique, anglaise et protestante,' comment expliquez-vous qu'un représentant de l'évêché de Saint-Boniface soit entré dans le bureau consultatif (advisory Board) de cette organisation que vous faites anti-catholique et anti-française ?

"Mais enfin, s'il est vrai que le gouvernement libéral n'a rien fait pour tirer les Canadiens-français de la tyrannie qu'ils subissent, qu'est-ce qu'un gouvernement conservateur fera lui, s'il vient au pouvoir ?

"Nous n'avons encore aucune déclaration de Sir Charles Tupper à cet égard. S'est-il engagé envers M. Royal ou envers M. Taillon à rétablir le système d'avant 1890 ? Ni M. Bergeron, ni M. Casgrain, ni M. Monk, ni Sir Adolphe, ni vous, ni d'autres, ne savez rien de précis à ce sujet.

"Quand parlerez-vous donc ?"

"La Patrie" n'a pas encore de déclarations de Sir Charles Tupper !

Ah ! la pauvresse.

Mais ses discours en chambre, ses efforts pour faire passer le Bill réparateur, ses offres de concours à M. Laurier s'il voulait présenter une mesure de justice aux catholiques, ses discours à Winnipeg, au foyer même de l'incendie, qu'en faites-vous ?

Sir Charles Tupper serait-il silencieux que cela vaut encore mieux que vos paroles hostiles et votre programme d'étouffement.

L'on peut encore vous faire remarquer que c'est le procès du gouvernement qui se fait aujourd'hui, et non celui de l'opposition. Les hommes du gouvernement actuel ont fait des promesses pour atteindre le pouvoir; ont-ils rempli ces promesses ?

Il y a deux passés en présence, celui du gouvernement et celui de l'opposition.

L'opposition s'est montrée sympathique à nos droits lorsqu'elle était au pouvoir.

Le gouvernement actuel s'est au contraire montré hostile et dans l'opposition et au pouvoir.

Notre choix est tout indiqué.

### Les Elections

Aurons-nous des élections ?

Les aurons-nous bientôt ?

Voilà des questions que l'on se pose partout. Y répondre positivement est bien difficile. Mais voyons ce qui se passe !

Les ministres ne séjournent plus à la capitale. Ils sont tous en voyage dans leur province respective.

M. Fielding est dans la Nouvelle-Ecosse.

M. Blair, dans le Nouveau Brunswick.

M. Davies, dans l'Ile du Prince-Edonard.

M. Patterson est dans Ontario, avec M. Mills. Ce dernier assistait la semaine dernière à une convention libérale réunie pour faire le choix d'un candidat pour Bothwell.

MM. Tarte et Bernier font la campagne dans Québec.

M. Sifton est au Manitoba, en route pour le Nord-Ouest.

M. Laurier fait la navette entre Ontario, Québec et les provinces maritimes.

Partout les libéraux convoquent des réunions dans le but de faire le choix de leurs candidats.

"Le Soleil" publie des pamphlets politiques.

La presse libérale se fait adresser d'Ottawa des dépêches parlant d'élections prochaines et n'en contredit aucune.

L'impression des listes électorales se fait à Ottawa et l'on y met de la célérité.

Le gouvernement donne des contrats et augmente par ci par là le salaire des ouvriers. Nous en félicitons ceux-ci, mais n'est-il pas évident que cet acte est, de la part du gouvernement, une simple chasse aux votes ?

Nous concluons de tout cela que nous sommes à la veille d'élections générales. C'est la décision qu'a prise le gouvernement. S'il ne l'annonce pas d'ici à quelques semaines, c'est que la peur qu'il a déjà lui aura fait faire une reculade.



### Sottise et Malhonnêteté

Voici ce que nous lisons dans "L'Echo de Manitoba," au cours d'un article contre M. l'abbé Cherrier :

"Le règlement peut être imparfait, insuffisant, il n'en est pas moins un progrès réel sur l'état de choses d'avant 1897; c'est le point de départ légal, constitutionnel, qui peut et doit permettre l'acheminement vers le règlement parfait et suffisant."

Or, le règlement de 1897 n'a pas changé la substance de la loi de 1890; au point que M. Cameron a pu déclarer que ce règlement était le triomphe de la politique scolaire de Greenway ! Comment alors peut-on dire que ce règlement est le "point de départ légal et constitutionnel" vers la solution de nos difficultés ?

Car enfin si les mots ont de la signification, un progrès légal veut dire une modification avantageuse de la loi; et un progrès constitutionnel veut dire une législation en harmonie avec la constitution, ou un redressement de cette constitution quand elle a été violée.

La phrase de "L'Echo" est donc une sottise doublée d'une malhonnêteté.

M. S. A. D. Bertrand, parti dans une voie fausse, s'y enfonce tous les jours davantage.

### Echec à la Civilisation

Voici d'après un journal de l'ouest mécontent de son sort, le genre de civilisation chrétienne que nous voyons aux Etats-Unis. Il est instructif de prendre connaissance des faits qui suivent :

"Sur une population de 70,000,000 nous avons 60,000 ministres et prêtres pour aider à nous civiliser, 90,000 avocats pour rendre la justice tortueuse, 85,000 criminels de profession et au moins une fois plus de criminels dans la haute classe et au congrès; 75,000 pauvres et seulement 6,000 auteurs et savants. Nous avons 1,000,000 de vagabonds et rien que 5,000 professeurs; 127,000 cabaretiers, et 9,700 acteurs seulement; 5,000,000 de travailleurs et 93,000 ingénieurs et inventeurs.

"On peut donc vraiment dire que nous avons découvert la manière de faire de l'argent, mais non le moyen de faire des hommes."

On fait des hommes avec une une bonne éducation. Quoi que l'on en dise, c'est par leur système scolaire que pèchent les Etats-Unis. C'est ce système que l'on voudrait nous imposer et dont nous ne voulons pas.

### L'Opinion Publique

Voici un autre organe libéral qui se plaint du gouvernement d'Ottawa. Tout cela nous indique la force du courant de l'opinion publique contre ce gouvernement :

Comment les Canadiens-français, spécialement dans la province d'Ontario, ont-ils été traités par le gouvernement Laurier ?

Le "Progrès" de Windsor, organe des libéraux canadiens-français de la province voisine, nous l'apprend en ces termes:

"Les Canadiens-français ont été ignorés, méconnus, méprisés depuis cinq ans. L'heure de la rétribution approche et nous sommes à notre poste pour venger notre fierté nationale outragée en dépit de toute considération politique.

"Si l'on nous prend pour des valets à qui l'on peut faire avaler tout au nom du parti, on se trompe grandement."

### UNE VOIX DE FRANCE

Nous publions avec empressement la lettre suivante que nous adresse du département de Maine-et-Loire, France, un lecteur sympathique de notre journal. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que la proposition de notre correspondant nous agrée fort. Ses lettres seront toujours les bienvenues.

Monsieur—Je vous suis extrêmement obligé des envois réguliers que vous me faites à Angers.

Les Français ignorent leurs frères d'Amérique; ceux à qui j'ai communiqué les numéros du MANITOBA se sont montrés surpris de votre force d'expansion.

A la vérité, les avertissements ne nous ont pas manqué depuis 15 ans. Beaucoup d'éminents patriotes ont à plusieurs reprises signalé vos progrès dans le Nord-Ouest de l'Amérique. Il semblait toujours aux moins prévenus que l'on exagérait.

Mais vous dire quelle émotion prend un Angevin quand il lit dans un journal d'outre Atlantique les noms et les vocables qui lui sont familiers, est chose impossible.

L'Anjou, le Maine, le Poitou ont, avec la Normandie, peuplé votre province de Québec, et par elle le Haut Canada. Je suis persuadé que si vos agents de colonisation, s'apppuyant sur le clergé catholique, faisaient chez nous les appels nécessaires, leurs efforts seraient couronnés de succès.

Pourquoi crée-t-on des offices à Paris ? C'est la population rurale qui colonise; c'est elle qui vous ressemble le plus, par son état moral, par sa mentalité actuelle. Nos Français des cités se trouveraient dépaysés au Canada, je le crains. Vous devez le sentir comme moi, si vous lisez nos journaux et nos revues.

Combien, si la peur d'abuser ne me retenait, ne m'efforcerais-je pas d'attirer sur cette question votre attention et vos réflexions. Je puis essayer de collaborer avec vous. Et pour commencer, je me propose avec votre agrément d'exprimer aux Canadiens-français nos sympathies acquises, par la voie de votre estimable journal. Je serais charmé de recevoir un mot d'autorisation et d'encouragement.

Permettez-moi en terminant d'exprimer toute l'admiration que j'éprouve pour M. le sénateur Bernier, dont le magistral discours sur la colonisation est en cours de publication dans LE MANITOBA.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma gratitude et mes plus vives félicitations.

A. VINCENT
Angers, Maine et Loire, France.

### NOS MAISONS D'EDUCATION

Le collège de Saint-Boniface compte actuellement 92 élèves, le couvent de Saint-Boniface, 168; l'Académie Ste-Marie de Winnipeg, 174; l'Académie Provencher, 130. Il y a partout augmentation sur l'année dernière.

# Notes Politiques

Les journaux de Winnipeg nous fournissent des nouvelles intéressantes sur les agissements de nos amis les libéraux.

Ainsi, il parait qu'il y aurait sur pied un projet pour remplacer M. S. A. D. Bertrand par M. Henri Fournier comme chef du parti parmi les Canadiens-français. Cette même nouvelle nous était venue d'une autre source. Elle a de la plausibilité.

Il y a aussi la candidature dans Provencher. M. S. A. D. Bertrand, sollicité, n'aurait pas encore consenti à devenir victime. M. Wm Lagimodière, en homme avisé, a refusé.

Ce sont les rumeurs; nous n'en garantissons pas l'authenticité.

***

L'hon. H. J. Macdonald partira vendredi prochain pour Montréal où il adressera la parole, à deux grandes assemblées convoquées par sir Chs. Tupper et les chefs conservateurs canadiens-français. Après ces assemblées, sir Chs. Tupper, l'hon. M. Macdonald, MM. Foster et Bergeron feront une grande tournée politique dans Ontario

## ILS FERONT LA CULBUTE ENSEMBLE

Nous lisons dans le "Courrier du Canada" :

Sir Wilfrid Laurier est arrivé avant-hier à Québec, et il a passé deux jours dans notre ville.

Durant ce temps, on l'a vu presque constamment en conciliabule avec M. Pacaud.

Et le "Soleil" d'hier publie l'entrefilet suivant :

"Les dépêches annoncent, ce matin, que l'hon M. Tarte doit être nommé, samedi, lieutenant-gouverneur du Manitoba.

"Nous n'en croyons rien. Il n'y aura aucun changement dans le personnel du cabinet avant les prochaines élections générales."

Dans le moment actuel, ces paroles sont significatives M Laurier est à Québec. M. Pacaud a eu avec lui de nombreuses et intimes conversations, et le directeur du "Soleil" nous apprend avec assurance qu'il n'y aura pas de changement ministériel avant les élections générales.

M. Pacaud doit avoir eu des renseignements positifs. Et désormais, il nous parait certain que le très honorable Sir Wilfrid s'est décidé à ne pas lâcher l'illustre Joseph-Israël Tarte.

Tant mieux. Ils feront la culbute tous les deux ensemble.

## JUSTES REMARQUES

Le "Journal de Waterloo" fait, à l'occasion de la rentrée des classes, les justes remarques suivantes :

Personne ne doit négliger de faire donner une bonne instruction à ses enfants s'il en a le moyen, et si ces enfants manifestent des aptitudes pour cela. Mais un devoir qui incombe à tous les parents, c'est de faire en sorte que leurs enfants reçoivent, en même temps qu'ils apprennent les éléments des sciences, une éducation solide et chrétienne. Ce ne sont pas tant des savants qu'il nous faut que des enfants bien formés, à l'esprit droit et au cœur bien dirigé, qui fassent plus tard d'honnêtes citoyens et de bonnes mères de familles, dans n'importe quelle position où la Providence les appellera. Pour cela, le choix des instituteurs est de la plus grande importance. Nous ne parlons ici que des écoles sous le contrôle des commissaires—la plupart de nos maisons d'éducation supérieure étant sous la direction du clergé ou des religieux ou religieuses, elles offrent toutes les garanties désirables pour la direction de l'enfant dans le chemin de la science et de la vertu.

Qu'il y ait donc, à la tête de nos éco'es communales, des instituteurs ou institutrices bien qualifiés sous tous rapports; que ces apôtres de l'enseignement reçoivent une rémunération convenable et en rapport avec la responsabilité qui leur incombe, et aussi que les parents voient à ce que leurs enfants fréquentent l'école régulièrement. De cette manière tous seront amplement récompensés des sacrifices qu'ils font pour l'instruction de la jeunesse.

## LE TSAR À PARIS

### LA SECONDE VISITE DE NICOLAS II

Nous lisons dans un journal de Paris :

Cette fois la nouvelle est quasi officielle, l'empereur de Russie ira visiter l'exposition au mois de septembre.

Depuis plusieurs semaines, on savait que d'actifs pourparlers étaient échangés entre le gouvernement français et la chancellerie russe. Le ministre des affaires étrangères, M. Delcassé, avait même réglé quelques détails du voyage avec le comte Mouravieff. La mort snbite de ce dernier remit tout en cause, mais devant le désir formellement exprimé de Nicolas II, toutes les difficultés s'aplanirent. Dès l'origine, il y eut dans les hautes sphères gouvernementales françaises deux courants fort distincts: l'un qui désirait ardemment la venue du tsar, voyant dans l'impérial déplacement le moyen de conquérir un peu de cette popularité tant désirée; l'autre qui redoutait l'arrivée en France du jeune souverain, craignant un attentat qui briserait du coup l'alliance franco-russe.

Garder le tsar et le mettre à l'abri de toute attaque, voilà certes une responsabilité des plus graves. Le préfet de police, M. Lépine, exprima toute son inquiétude, la présence de l'empereur devant forcément attirer à Paris une énorme affluence venue de tous les coins du monde. Comment surveiller utilement une pareille foule de voyageurs et comment "pister" utilement les anarchistes de tous les pays capables de faire un mauvais coup?

Heureusement pour M. Lépine et pour son haut personnel, l'assassinat du roi Humbert et l'attentat de Salson contre le chah viennent leur fournir le moyen de prendre des mesures "internationales." Grâce à une entente avec tous les gouvernements, l'armée de l'anarchie est depuis une quinzaine enveloppée dans un filet policier dont les mailles se resserrent de jour en jour. D'importantes arrestations ont été faites, d'autres suivront, qui faciliteront d'autant la besogne de la police faançaise

Le gouvernement français a donc pu donner à l'ambassadeur de Russie l'assurance que toutes mesures étaient prises et qu'il pouvait répondre de la vie du tzar durant son séjour en France. Du reste, la police russe s'est déjà mise en rapport avec la police française et marche d'accord avec elle.

Dans ces conditions, l'arrivée de Nicolas II en France a été fixée vers le milieu de septembre, le samedi 15 ou le lundi 17 probablement Le tzar viendra seul, l'impératrice devant l'attendre à la cour royale de Danemark. Comme lors de son premier voyage, il viendra par mer jusqu'à Cherbourg.

Il est peu probable qu'il descende à l'hôtel des Souverains. Comme il y a quatre ans, il occuperait pendant les cinq jours qu'il passera à Paris les appartements de l'ambassade de Russie, rue de Grenelle.

Comme conséquence de la visite du tzar le président Loubet a réglé le séjour qu'il doit faire à Rambouillet. Le président de la république, qui devait continuer la semaine prochaine ses visites à l'exposition, a fait annoncer qu'elles seraient suspendues pour être reprises ultérieurement. En même temps, on affirmait à l'Elysée que M. Loubet allait partir pour Rambouillet, mais que sa villégiature serait de courte durée, "à cause d'une visite très importante atten due en septembre."

Pour être discrète, cette allusion n'en était pas moins transparente. L'arrivée du tzar qu'elle laisse deviner causera dans le pays tout entier une joie profonde. La France et Paris sauront faire pour la seconde fois à notre grand allié une réception digne de lui et de nous !

## DANS LE MONDE RELIGIEUX

Mgr Langevin est en visite pastorale dans l'ouest.

M. le Grand-Vicaire Dugas est revenu de son voyage de l'est.

M. le curé Fillion, de Saint-Jean-Baptiste, était ici jeudi dernier.

Quatre religieux de la congrégation des Oblats viennent de nous arriver d'Europe et feront du ministère au Manitoba et au Nord-Ouest. L'un d'eux, le R.P. Johann von Gistern, Allemand de naissance, restera ici, au service de ses nationaux; les trois autres, les RR. PP, Victor le Goff, Joseph Potier et Arsène Argenteuil, iront au Nord-Ouest, dans le diocèse de Mgr Grandin

## NOCES D'OR

M. et Mme F. Préfontaine, de St-Pierre-Jolys, viennent de célébrer leurs noces d'or. Il y a eu à cette occasion une splendide fête de famille et d'amis à la résidence du vénérable couple et leurs enfants.

M. et Mme Préfontaine sont au Manitoba depuis de longues années et comptent parmi l'une de nos meilleures familles canadiennes-françaises.

Nous leur présentons nos hommages et nous joignons nos félicitations à celles dont ils ont été l'objet à l'occasion de cet heureux anniversaire.



## CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—La chasse aux canards est ouverte depuis samedi dernier.

—Exposition agricole à Edmonton, septembre 23, 24 et 25.

—Les écoles publiques sont ouvertes depuis hier matin, à Winnipeg.

—Le C. P. R. a vendu 32,188 acres de terre durant le mois d'août, au prix de $103,480.75.

—Samedi dernier, $40,000 ont été payées au trésorier de la ville, à Winnipeg, pour arrérages de taxes.

—M. Gérard, de Saint-Jean-Baptiste, est parti pour Paris, vendredi soir, en voyage d'affaires.

—Un mille immigrants sont arrivés à Winnipeg, mercredi dernier, avec l'intention de se fixer dans la province.

—Nous apprenons avec regret la mort de Mme Léon Chamberland, de Saint-Adolphe. Nos condoléances à la famille affligée.

—Le conseil de ville de Winnipeg a pris des mesures sévères pour punir celui ou ceux qu'on soupçonne d'allumer des incendies.

—Un bon portrait de Mgr Langevin, fait par M. V. Long, est présentement exposé dans la vitrine de la maison Cranston, rue Principale.

—Le train d'excursionnistes revenant de Shoal Lake, avant-hier, a broyé à mort deux hommes que l'on suppose s'être couchés ivres sur la voie ferrée

—M. W. H. Culver, l'un des avocats les plus justement en renom à Winnipeg, est mort samedi dernier. Il était de la société légale Aikins, Culver & Pitblado.

—Le McIntyre rink à Winnipeg sera considérablement agrandi et réparé pour cet hiver. Ce sera l'un des meilleurs endroits où les patineurs pourront se donner rendez-vous.

—On pourra dorénavant se procurer au "Bazar" les fameux patrons et feuilles de modes Butterick. C'est encore une innovation dont on saura gré au "Bazar" de prendre l'initiative.

—On est à préparer une belle piste pour le bicycle dans la cour des jeux du collège. Le collège de Saint-Boniface possède, sans contredit, l'une des plus belles cours et des plus fournies du Canada.

—L'hon. Juge Dubuc recevait dimanche un télégramme de son fils, M. A. J. H. Dubuc, lui annonçant son arrivée à New York, après plusieurs mois de promenade en Europe. M. l'avocat Dubuc sera donc au milieu de nous d'ici à quelques jours.

—M. Joseph Holland, de la Seine, est assez gravement malade à l'Hôpital.

—Les ruines du vaste établissement Holiday, à Winnipeg, fument encore. Il y a là tout un peuple de Doukhobors, hommes, femmes et enfants occupés à ramasser ce qui peut avoir échappé au feu.

—Au commencement de l'année un nouveau conseil des jeux a été formé au collège. Les officiers élus sont les suivants : Président général, E. Beaupré, secrétaire, A. Dubuc; président de la balle au mur, P. Beaubien; président du billard, A. Sabourin; président du hockey, D. Collin, président de la crosse, A. Bertrand; président des jeux intérieurs, E. Noel: président du patinoir, J. Lord; président du baseball, D. Parent; président du ballon, A. Laurendeau.



## LES PETITES ANNONCES

Telles que

*MAISON A LOUER,*
*EMPLOI DEMANDÉ,*
*SITUATION VACANTE,*
*TROUVÉ,*
*PERDU,*
*PROPRIÉTÉ A VENDRE*
*A VENDRE,*

Seront insérées dans LE MANITOBA à raison de 25 cents pour 6 lignes.



## COMMERCE

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg corriges le 4 sept. 1900.

| | $ cts | $ cts. |
|---|---|---|
| Beurre, frais, la lb | 0 20 | à 0 22 |
| Beurre, salé, la lb | 0 18 | à 0 19 |
| Fromage | 0 10½ | à 11½ |
| Œufs frais, la doz | 0 00 | à 16 |
| Œufs en boites, la doz | 0 00 | à 0 00 |
| Patates, le minot | 0 25 | à 0 25 |
| Navets, le minot | 0 20 | à 0 30 |
| Carrottes, le minot | 0 40 | à 0 45 |
| Panais, la lb | 0 02 | à 0 00 |
| Betterave, le minot | 0 30 | à 0 40 |
| Oignons, le minot | 0 90 | à 1 00 |
| Choux, par douzaine | 0 25 | à 0 60 |
| Oie, par lb | 0 00 | à 0 12 |
| Canards, par lb | 0 09 | à 0 12 |
| Dindes, par lb | 0 10 | à 0 12 |
| Poulets, par lb | 0 08 | à 0 10 |
| Paille, la tonne | 5 00 | à 8 00 |
| Porc, abattu, par lb | 0 05 | à 0 06 |
| Mouton, par lb | 0 07 | à 0 08 |
| Veau, abattu, par lb | 0 08 | à 0 09 |
| Veau, vif, par lb | 0 05 | à 0 06 |
| Bœuf, par lb | 0 04 | à 0 05 |
| **GRAINS.** | | |
| Blé dur, par minot | 0 58 | à 60 |
| Avoine, par minot | 0 28 | à 0 30 |
| Orge " | 0 23 | à 0 30 |
| **FOIN.** | | |
| Foin de prairie, lère qual | 4 00 à | 5 00 |
| Foin pressé, par tonne | 5 50 à | 6 50 |
| **BOIS ET CHARBON.** | | |
| Tremble | 3 50 à | 3 50 |
| Frêne, chêne et épinette rouge | 4 50 à | 4 50 |
| Charbon dur | 10 0 à | 10 00 |
| Charbon mou | 4 50 à | 4 50 |

## AVIS

### LOIS DE CHASSE

Avis est par les présentes donné que les périodes durant lesquelles il est permis de chasser sont les suivantes :

Le daim—du 15 septembre au 1er décembre.

Le canard—du 1er septembre au 1er janvier.

Poule de prairie, coq de bruyère et autre volatile du même genre—du 1er octobre au 15 novembre.

Faisan et perdrix—du 1er octobre au 15 novembre.

Pluvier, caille, bécasse, bécassine et "sandpiper", du 1er août au 1er janvier.

La femelle du daim, de l'élan, du renne, etc., etc., ni les petits de tels animaux ne pourront en aucun temps être tirés, et nul ne tuera plus de deux mâles de chaque espèce de ces animaux par saison.

Il ne pourra être tué par une seule personne en une seule saison plus de 100 poules de prairie, coqs de bruyère, faisans, perdrix ou autres volatiles du même genre, ni plus de 20 par jour.

Il n'est pas permis de tirer ou tuer aucun de ces oiseaux ou animaux entre une heure après le coucher du soleil et une heure avant le lever du soleil, ni durant la journée du dimanche.

Les non-résidents, s'ils veulent chasser, doivent se procurer un permis du département de l'agriculture et de l'immigration.

Nul ne devra avoir en sa possession aucune pièce des dits oiseaux et animaux durant la période pendant laquelle la chasse est defendue, excepté pour son usage personnel et celui de sa famille, comme nourriture ou pour des fins de domestication. Le faisan, la poule de prairie, le coq de bruyère et la perdrix ne peuvent être gardes pour la nourriture que 45 jours seulement après la fermeture de la saison de chasse.

Il est permis, pour des fins de domestication, de garder les oiseaux ou animaux ci-dessus mentionnés, mais dans ce cas il faut se procurer un permis du departement de l'agriculture et de l'immigration.

Toute infraction aux lois de chasee est punissable de l'amende et de l'emprisonnement. Des poursuites peuvent être prises par n'importe qui et le poursuivant a droit à l'amende. Adressez toute communication concernant les infractions aux lois de chasse à W. M. Ingram, garde-chasse provincial, à Winnipeg. En s'adressant au département de l'agriculture et de l'immigration, à Winnipeg, on peut obtenir des copies de la loi de chasse.

JOHN A. DAVIDSON,
Ministre de l'Agriculture et de l'Immigration.

Winnipeg, 23 août 1900.

## A Propos d'Agriculture

POURQUOI LES VACHES DOIVENT ÊTRE ÉGOUTTÉES A FOND

C'est un fait bien établi que le manque de soin à égoutter les vaches est une des principales causes qui les font tarir. Il a été démontré d'une manière concluante par des expériences, que les vaches qui sont égouttées parfaitement à chaque traite continuent non seulement à donher du lait plus longtemps, mais produisent aussi une plus grande quantité de lait, avec absolument la même nourriture que si elles étaient mal égouttées, et qu'à chaque traite on laissât dans le pis une certaine quantité de lait. Cette raison seule devrait engager les producteurs de lait à veiller attentivement à ce que leurs vaches soient parfaitement égouttées à chaque traite. Il y a encore une autre raison sur laquelle on doit insister pour que l'opération de la traite soit poussée à fond. C'est un fait bien connu que le lait de la dernière partie de la traite est de beaucoup plus riche en matière grasse que celui de la première partie, ou le premier lait. En ce qui concerne la présence de la matière grasse, on a dit avec raison qu'une chopine du dernier lait valait une pinte du premier, car on a, à differentes reprises, démontré que les "égouts" contiennent de 4 à 5 et même 6 fois plus de matière grasse que le lait du commencement de la traite.—Journal d'Agriculture.

## Nouvelles de Quebec

MONTEBELLO

Il y a eu ici un crime atroce Stanislas Lacroix, journalier d'un tempérament très irascible et d'une nature excessivement soupçonneuse, doutait de la fidélité de sa femme. Les époux se séparèrent il y a environ quinze mois. Mme Lacroix vint rester chez M. Amédée Raymond, à Hull. Après la conflagration, elle alla loger à Papineauville avec son petit enfant, âgé de trois mois.

Vendredi, le 24 août, Mme Lacroix décida d'aller se promener à Montebello. Son mari vint l'y voir, vers 12.30 heures, et l'accabla d'injures parce qu'elle n'habitait pas avec lui. Il s'emporta et se retira en proférant cette terrible menace: "Ce soir tu seras morte. Que ce soit ici ou à Papineauville, tu mourras aujourd'hui." Il revint plus tard, vers 1.30 heure, et demanda sa femme, qui venait de partir. Il chercha dans toute la maison, et ne la voyant pas, il entra dans une colère de démon, dit Mme Ladouceur, et sortant un revolver il s'écria: "C'est à présent que je vais la tuer ta sœur." Mme Ladouceur le regarda aller à travers les lots vacants, jusque dans la rue suivante. Lacroix entra chez la femme Suzanne Commando, une indienne, et y vit sa femme. Elle était assise sur la seule chaise de la maison. En face d'elle était assis sur un banc-lit, le vieillard Hypolyte Thomas dit Tranchemontagne, âgé de 67 ans. Dans un élan de rage, il saisit sa femme par la poitrine. Elle s'échappa et se sauva dans la rue, suivie de son mari, qui lui tira un coup de revolver dans la main et un autre derrière l'oreille. La malheureuse marcha quelques pas et tomba à genoux, appuyée sur ses talons, en pressant son enfant dans ses bras. Mme Commando et sa voisine poussèrent des cris terribles. qui, loin d'effrayer l'assassin, lui firent passer un nuage de sang sur les yeux. Il rentra dans la maison et lança une balle à bout portant sur le vieillard Le vieillard marcha environ un arpent et s'affaissa, lui aussi, dans le chemin. L'assassin s'adressant à Mme Commando, lui dit: "Relevez donc l'enfant qui pleure, sa mère l'étouffe." Mme Ladouceur, qui avait entendu crier et vu tomber sa sœur, rassembla ses enfants et s'enfuit, poursuivie par Lacroix, le revolver au poing. Il voulait la tuer. La maison fut barricadée et l'assassin passa par la cour de M. Zéphirin Raymond, menaçant de tuer toute la maisonnée. Dans la même direction, il se rendit chez son beau-frère, M. Lefebvre, où il se barricada jvsqu'à 7.45 heures du soir, défiant toute la population avec son revolver. Il fut arrêté un peu plus tard.

LÉVIS

Un jeune homme de Lévis, du nom de Joseph Thibeault, employé chez MM. Terreau et Racine, fondeurs de Québec, s'est cassé un bras en faisant des exercices athlétiqoes avec des haitères, l'une d'elles d'un poids très lourd, à la suite d'un faux mouvement, lui étant tombé sur le bras.

SAINT-HYACINTHE

La Garde Indépendante Ville-Marie, composée de 125 de ses hommes, accompagnée de fanfare, est venue à Saint-Hyacinthe il y a quelques jours. Le voyage a été des plus heureux sous tous les rapports. A Saint-Hyacinthe, la Garde a été reçue par la Philharmonique de Saint-Hyacinthe et la Garde Indépendante de Salaberry qui ont fait une réception à leur société sœur de Montréal. Des voitures ont été mises à la disposition des officiers de la Garde Ville-Marie et la jolie petite ville de Saint-Hyacinthe a été visitée.

Dans la soirée il y a eu grande parade par les deux gardes réunies. Le spectacle était splendide et fait honneur aux officiers de ces deux corps militaires.

SHERBROOKE

Un fait digne d'être noté a été observé, la semaine dernière, à Beacon's Bay. Avec les familles F. H. Nunns et E F. Tompkins, campées sur les bords du lac, se trouvait une vieille parente de la famille Tomkins, Mme Erastus Buckland, âgée de 91 ans. C'est une vieille dame qui n'a jamais eu peur du travail. Elle avait apporté son panier à ouvrage et s'occupait de la confection d'un couvrepieds, le quinzième qu'elle fabrique depuis l'an dernier. Depuis l'âge de 60 ans, cette vieille personne a fait 158 couvrepieds, chacun d'eux ayant 5,648 morceaux. C'est un record difficile à battre, et bien peu de jeunes personnes de nos jours auraient assez de patience pour en faire autant. Mme Buckland aura peu d'imitatrices.

MONTRÉAL

Un accident des plus douloureux est arrivé à Notre-Dame de Stanbridge. M. Elzéar Dion, riche cultivateur de l'endroit, en a été la victime.

M Dion était à surveiller son cheval que l'on préparait pour faire une promenade en voiture, lorsque, à un moment donné, le cheval, qui, cependant, n'est pas reconnu pour un animal vicieux, se tourna du côté de M. Dion, qu'il atteignit, et lui mordit la main de part en part.

Non satisfait de cela, le cheval se rua avec acharnement sur M. Dion, et lui mordit le bras droit, qu'il fractura à deux endroits différents. Il fut décidé de conduire M. Dion à Montréal, ce qui fut fait; l'ambulance de l'hôpital, mandée en toute hâte à la gare Bonaventure à l'arrivée du train venant de Notre-Dame de Stanbridge.

Le blessé fut transporté à l'hôpital dans des douleurs atroces. Ses plaies, cependant, quoique très douloureuses, ne sont pas mortelles. Le blessé est âgé de 30 à 35 ans; il est marié et père de famille.

Ses blessures le rendront probablement infirme pour la vie.

QUÉBEC

Les Sociétés d'Horticulture et d'Agriculture de Québec préparent pour ce mois-ci, avec l'aide du département de l'agriculture et du conseil de ville une exposition très intéressante. Cette exposition sera accompagnée de courses hippiques et de jeux en plein air, de toute espèce.

Un adolescent d'une dizaine d'années du nom de Lee, de Saint-Romuald, est mort à l'Hôtel-Dieu de Lévis, des suites d'un accident dû à son imprudence.

A l'insu du conducteur, il était monté à bord d'un convoi de chemin de fer en mouvement. Rendu à la jonction de la Chaudière, il a imprudemment sauté du train qui allait à une vitesse trop considérable, et il a eu les deux jambes fracturées. On l'a transporté à l'Hôtel-Dieu de Lévis, et il a fallu lui faire subir l'amputation des deux jambes. Mais ses forces n'ont pu y résister L'enquête du coroner a eu lieu et le verdict a été conforme aux faits ci-dessus.

Il y a eu grande fête religieuse la semaine dernière à Saint-Raymond. Sa Grandeur Mgr l'Archevêque, accompagné de M. l'abbé Laflamme, maître des cérémonies de l'archevêché, a présidé à la bénédiction de la pierre angulaire de la nouvelle église de cette florissante localité. Le président de l'Assemblée Législative et Mme Tessier, étaient de l'assistance.

## DE L'OR! DE L'OR!

A l'heure qu'il est, l'encaisse en or de la Banque de France atteint, en chiffres ronds, la somme de 2 255 millions—deux milliards deux cent cinquante-cinq millions de francs, soit 450 millions de dollars. C'est un amas prodigieux de métal prérieux, et c'est aussi, et de beaucoup, la plus forte réserve d'or qu'il y ait dans le monde entier. Pour arriver à un pareil total, il faudrait additionner l'encaisse-or de l'Allemagne avec celui de l'Angleterre, et y ajouter ceux de l'Espagne, des Pays-Bas et de l'Italie. Et, après cela, il vous resterait encore trois ou quatre millions pour faire le garçon. Un seul pays peut, à cet égard, rivaliser avec la France. En Russie, la Banque Impériale chiffre son encaisse-or par 2,073 millions.

Les deux alliées, France et Russie, possèdent à elles seules plus de 4,328 millions d'or, sur les 8,380 millions que représentent les encaisses de toutes les banques d'Europe réunies!

A l'aide de quelques bien et tout simples calculs de comparaison, nous allons nous en rendre compte; car tout le monde parle couramment de milliards, sans savoir au juste ce qu'un milliard représente. Eh bien! supposez que nos 2,255 millions, au lieu d'exister à l'état de lingots et de monnaies d'or de tous les modèles et de toutes les origines, soient constitués uniquement par des pièces de 20 francs. Nous aurions 112,750,000 pièces. Rien que pour les compter, et à raison de deux pièces par seconde, un homme, travaillant 10 heures par jour sans discontinuer, mettrait quatre ans, trois mois et seize jours,—ou, plus exactement, quatre ans, trois mois et quinze jours, en tenant compte de l'année bisextile survenue dans l'intervalle. Longue besogne, et fastidieuse! surtout si l'employé, méticuleux, tenait à honneur d'éviter toute erreur!



## LE ROI VICTOR-EMMANUEL

La vie intime du roi d'Italie, Victor-Emmanuel, est peu connue. C'est pourquoi on trouvera intéressant ces détails sur l'existence du nouveau roi d'Italie.

Victor-Emmanuel est un prince simple et timide. Il se lève à 5 heures et s'occupe aussitôt de faire rédiger sa correspondance. A 7 heures, il déjeune avec la reine; après le déjeuner, il occupait la matinée, quand il était prince héritier, aux exercices du métier militaire. A midi, un lunch composé seulement de deux services: la reine y joint quelquefois un entremets sucré, préparé de sa main, et le roi a coutume d'y faire honneur. Le roi dîne à 7 heures, avec la reine et deux ou trois convives seulement. Le roi et la reine se retirent à 10 heures.



FEUILLETON DU *MANITOBA*.

# POUR UN HERITAGE

No. 35

DEUXIEME PARTIE

XVIII

LA FOLLE

Nous étions tous haletants. Sa main amaigrie se posa sur ma chevelure; elle fit deux ou trois mouvements saccadés en portant son autre main à son front; puis l'expression vague reparut, elle chercha autour d'elle presque fiévreusement, aperçut la poupée et, la ramassant, reprit son monotone balancement.

—Il faut la laisser reposer, dit le docteur; la crise a été plus forte que les autres fois, un instant même, j'ai cru que nous allions atteindre au but; mais, je le crains, sans une secousse plus forte, nous arriverons difficilement à percer le voile qui enveloppe son intelligence. La vue agit aussi sur elle, et, malheureusement, rien en vous ne réveille ses souvenirs.

Je partis moins heureuse que les autres fois, et mes tristes pensées de la veille se mêlèrent à ma désillusion présente.

En vain Mathilde chercha à me prouver que nous avions fait un pas si étonnant qu'il était trop exigeant de vouloir réussir tout de suite, les paroles du docteur me revenaient sans cesse à la mémoire. "Qui sait si la vue de mon oncle, dont elle ignore les crimes, ne fournirait pas le levier qui nous manque?"

Dès que cette idée eût germé dans ma tête, elle se lia à une autre qui, depuis la veille, hantait mon imagination.

Lady Barthley, sainte et pieuse créature, avait su modeler mon cœur à l'image du sien. Le pardon était toujours sur ses lèvres et dans son cœur: elle m'avait appris à pardonner.

Tant que j'avais cru mon oncle heureux, aucun désir de le revoir ne s'était emparé de moi; au contraire, les malheurs des miens me faisaient penser à lui avec un sentiment pénible, presque d'horreur; mais, depuis que je le voyais broyé par la douleur, près de perdre avec son repos présent sa vie future, il me semblait que du haut du ciel mon père m'ordonnait de sauver son frère.

Ma visite au couvent ne fit que me confirmer dans la pensée que la guérison de ma mère dépendait entièrement de l'impression que mon oncle ferait sur elle.

J'étais d'une nature énergique, et mon éducation anglaise me donnait plus d'initiative qu'à nos jeunes filles françaises.

Je réfléchis plusieurs nuits de suite, je ne voulus pas m'illusionner sur les difficultés de la tâche que j'allais entreprendre, et je cherchai à deviner tous les dangers qui pourraient en résulter.

Je puisais dans la pensée de mon père la force qu'il allait me falloir pour quitter Mathilde que j'aimais déjà profondément, et qui s'opposerait de toutes ses forces à un acte qu'elle traiterait de folie.

Je me remémorai tous les conseils que m'avait donnés ma mère adoptive, cherchant à deviner quelle voie elle me montrerait dans ce projet difficile.

Ma marraine s'apercevait bien de la préoccupation de mon esprit malgré tous les efforts que je faisais pour paraître aussi gaie que par le passé; mais, soit qu'elle eût peur d'avoir compris, soit qu'elle attribuât à tout autre motif mon état actuel, elle ne me questionna pas, s'efforçant seulement de me distraire le plus possible.

Nous étions en été, on parla devant moi de projets de voyage. Cette insinuation d'un départ prochain me décida à faire connaître mes intentions, et, profitant d'un jour d'absence du baron, je m'ouvris à sa femme.

Je frémis encore au coup que reçut ma marraine en apprenant ma détermination, qu'elle comprit immédiatement devoir être immuable.

La pensée que j'allais affronter les accès de colère de cette homme qu'elle détestait depuis le jour où il lui avait été présenté, de cet être qui avait laissé par calcul mourir son frère, qui avait jeté sa belle sœur dans une maison d'aliénés, lui paraissait le comble de la folie.

—Et c'est pour un pareil être que tu abandonnerais ta mère, au moment où un rayon d'espoir brille pour elle?...

—Ecoutez-moi bien, lui répondis je en pleurant; je ne vous cacherai pas que du moment où Mme de Montignac nous parla du salut compromis du frère de mon père, la pensée d'arracher ce malheureux à une mort volontaire et à des souffrances physiques et morales audessus de ses forces s'empara de moi. Une seule chose pouvait combattre ce désir: l'ascendant que ma voix avait pris sur ma mère, et qui pouvait peut-être amener sa guérison. C'est cette guérison qui aujourd'hui me décide à accomplir mon premier dessein. Vous avez entendu hier l'avis du docteur. Il faudrait quelqu'un dont la vue frappât la comtesse pour achever d'opérer ce que ma voix a déjà commencé. Mon oncle a vécu avec elle, elle a toujours ignoré les crimes du comte et ne peut avoir que de l'émotion en le reconnaissant. Vous le voyez, vous qui avez toujours aimé les miens, c'est la main même de la Providence qui me montre le chemin! J'aurais pu renoncer à sauver mon oncle au détriment de ma mère, je ne puis hésiter à les sauver l'un par l'autre.

Mathilde de Mortarembert se taisait devant ce raisonnement. Elle n'était pas convaincue, car en elle la haine qu'elle portait à Henri de Kernac était encore trop forte: c'était l'œuvre de vingt ans à détruire en une heure; cependant elle était ébranlée.

Je ne crois pas, bien qu'elle eût des sentiments religieux très développés, qu'elle saisit complètement le mobile qui me faisait agir vis-à-vis de mon oncle; mais la pensée que ma réussite auprès de lui pourrait servir à ma mère, la laissait sans protestations.

—Tu ne sais à quoi tu t'exposes, ma chère Angèle. Je ne crois pas possible que tu puisses parvenir jusqu'à lui; et même, dans le cas de succès, Mme de Montignac t'a dit comment il avait traité le digne aumônier qui depuis tant d'années était auprès de lui.

—Je ne suis pas Bretonne pour rien; de là à avouer que je suis entêtée, chère amie, il n'y a qu'un pas; d'un autre côté, je ne crois pas que Dieu m'ait mis cette résolution au cœur pour m'abandonner, si je fais tout ce qui peut être en mon pouvoir pour réussir.

—Alors tu es absolument décidée? rien ne t'empêchera de suivre ta résolution?

—Rien!...

Je compris ce que ce simple mot pouvait avoir de pénible pour l'excellente femme, et je me jetai dans ses bras, pour en atténuer la rudesse par mes caresses.

Mathilde pleurait et réfléchissait.

—Je n'ai aucun titre légal, mon enfant, pour t'obliger à abandonner ton projet; et devant ta ferme volonté de partir, basée peut-être sur une exaltation passagère, je ne lutterai pas avec toi. Seulement, rien au monde ne m'obligera à te laisser entreprendre seule une pareille œuvre. Ma présence serait, je le sais, un mauvais atout dans ton jeu, je resterai donc inconnue dans la ville la plus proche de Kernac, où, par l'entremise d'une personne sûre, tu me tiendras au courant de tout.

Ta ressemblance frappante avec ta mère peut t'attirer les plus grands dangers de la part d'un homme qui sait que tu existes encore; je veux être à même de t'arracher au péril, s'il naissait inopinément sous tes pas.

Je ne pus que presser sur mon cœur cette amie fidèle, comprenant que lui refuser ce rôle de protection serait méconnaitre son affection.

—Quand comptes-tu partir?

—Le plus tôt sera le mieux. Vous avez entendu Mme de Montignac: la maladie et le chagrin accomplissent déjà leur œuvre; il suffit d'un instant d'exaltation pour que mon oncle attente à sa vie.

—Mais quel est ton plan pour parvenir jusqu'à lui?

—Je n'ai encore rien de stable; plusieurs moyens s'entrechoquent dans mon cerveau, et je crois que pour me décider il est nécessaire que je me renseigne plus exactement que je ne le suis.

Le soir même la baronne informa son mari de ce qui s'était passé. La lutte fut encore plus orageuse: le baron ne comprenait dans aucun sens ma résolution, et était décidé à s'y opposer.

Ce fut encore la pensée de la folle qui triompha de son refus.

—Angèle serait en droit de nous reprocher la non-guérison de sa mère, dit Mathilde, si, le comte venant à mourir, on n'arrivait pas à réveiller la raison de Thérèse.

—J'admets la possibilité de ce moyen répétait le baron; mais je nie qu'Angèle puisse arriver à ce résultat impossible: guérir son oncle et l'amener à sa mère.

—Nous n'avons pas le droit de l'empêcher de le tenter, mon ami; et je puis vous affirmer que si d'ici un certain temps je m'aperçois qu'Angèle lutte contre l'impossible, je saurai l'obliger à y renoncer.

Le baron voulait aussi nous accompagner, mais sa femme lui fit comprendre que sa présence, à elle, était déjà un danger, et qu'il serait plus sage de ne pas le doubler.

Il fut convenu que M. de Mortarembert résiderait à la ville de Saint-Brieuc, afin de n'avoir pas un aussi long voyage, dans le cas où l'on aurait besoin de lui, et que Mathilde s'installerait à Plaurban.

Quant à moi, munie d'une lettre de la supérieure, j'entrerais dans un couvent voisin de Kernac, d'où je pourrais agir selon les renseignements que je recueillerais.

XIX

HENRI DE KERNAC

Depuis huit jours j'étais au couvent, et, sous la robe des novices, que, vu le motif de mon voyage, la supérieure m'avait autorisée à prendre, je parcourais les environs de Kernac avec les autres sœurs, pour porter des secours aux malades des familles pauvres.

Partout je cherchais des renseignements pouvant me guider dans la tâche que j'avais entreprise; mais le comte était enfermé dans son château comme dans un sépulcre, et les récits des rares domestiques étaient ornés d'exagération si visible, qu'il était difficile d'en déduire quelque chose de raisonnable.

Il me vint à l'esprit de rechercher le vieux chapelain de ma famille, à mon profond étonnement, j'appris qu'il n'avait jamais quitté le château.

Mon oncle, en le chassant de sa présence, n'avait pas voulu priver de messes les âmes de sa femme et de son fils, et il avait donné des ordres pour que le prêtre fût installé dans un petit pavillon en ruine, aux environs du mausolée où reposaient mon père, ma tante et mon cousin.

Le vieillard avait pour toute obligation la garde de la chapelle et celle du caveau, mais il ne devait jamais franchir le seuil du château.

*A Suivre.*